



CAMPAGNE DE NOTATION 2011

De l'importance du recours en notation !

Votre évaluation/notation est terminée et vous êtes très déçu en recevant votre notation finale dans l'application EDEN. Si vous êtes en total désaccord avec votre notation, vous vous posez les questions suivantes :

Première question: Pourquoi une telle notation puisque mon travail n'est pas en cause ?

La réponse se trouve dans les principes mêmes du système de notation actuel. Le système de quotas est un système absurde : d'une part, le notateur ne peut attribuer comme il le souhaiterait des bonifications pour reconnaître l'implication des agents qui travaillent à ses côtés, d'autre part, l'ensemble des personnels en fait les frais.

Deuxième question : Comment faire alors pour ne pas se retrouver dans la situation du « pot de terre contre le pot fer » ?

En l'état actuel des choses, la meilleure des solutions pour l'agent est de déposer un recours en notation : les chances de voir aboutir le recours sont loin d'être négligeables puisque les réserves locales sont importantes. De plus, les personnels qui déposent des recours sont souvent ceux reconnus pour leur rôle dans la bonne marche de leur service. Cela n'est donc pas réservé aux agents en difficulté comme voudrait le faire croire l'administration.

Troisième question : Le fait de déposer un recours en notation entraîne-t-il des sanctions ?

Tout au contraire un agent qui dépose un recours, a plus de chance d'être rétabli dans son droit à une notation juste. Les notateurs seront d'ailleurs plus attentifs à sa situation. Un agent qui ne dépose pas de recours risque lui d'être pénalisé notamment au niveau de l'avancement. En acceptant chaque année une notation injuste, les chances d'être promu s'amenuisent. Il vaut donc mieux agir que subir !

C'est le moyen le plus efficace pour défendre la qualité de son travail, mais aussi son déroulement de carrière pour les tableaux d'avancement et les listes d'aptitude.

TOUTES LES RAISONS DE FAIRE UN RECOURS

- ✂ Vous n'avez pas eu droit à l'entretien préalable à la notation
- ✂ Pour obtenir une notation plus juste et faire en sorte que votre travail soit reconnu
- ✂ Les appréciations restent en permanence dans le dossier individuel
- ✂ Les conséquences directes sur l'avancement d'échelon
- ✂ Les conséquences des 3 dernières notes pour le tableau d'avancement
- ✂ Les conséquences de l'avis pour le changement de corps sur la liste d'aptitude

**Pour vous conseiller, et répondre à vos questions,
la section CGT TGAP organise une
permanence sur les recours en notation le 20 juin 2011.
De 9h30 à 12h au local syndical av Victoria
De 13h30 à 16h au local syndical bd Sébastopol.**

Bulletin d'adhésion au Syndicat SNT-CGT :

NOM :

Prénom :

Service :

Signature :

A renvoyer à : A. Abecassis- M. Buisson- A.Catala- P.Cossec-P.Delduca-J.C. Patey- Y.K.Tanniou